



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Premier projet de résolution numéro 2023-04-055 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2023-004

AVIS PUBLIC est donné à toutes les personnes et organismes intéressés par ce projet de résolution :

1. Adoption du projet de résolution

Lors d'une séance tenue le 11 avril 2023, le conseil a adopté, en vertu du *Règlement numéro 2021-390 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble* (PPCMOI), le premier projet de résolution numéro 2023-04-055 autorisant la demande de PPCMOI numéro 2023-004 relative au 332, rue Saint-Joseph.

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation se tiendra le **9 mai 2023 à 18 h 30** à la salle du conseil située au 1, rue des Copains à Sainte-Martine. Au cours de l'assemblée publique, le projet de résolution sera expliqué et les personnes et organismes qui désireront s'exprimer peuvent le faire.

3. Objet de la résolution

Le premier projet de résolution numéro 2023-04-055 a pour objet de permettre l'établissement d'un projet intégré comprenant 2 bâtiments de 4 logements et, plus spécifiquement d'accorder l'autorisation :

- De déroger aux articles 5.2, 5.15, 12.19 et 12.23 du règlement de zonage ;
- De déroger à l'article 12.5 du règlement de zonage jusqu'à la phase 2 du projet ;
- De démolir la résidence existante au 332, rue Saint-Joseph ;
- De construire les bâtiments et aménager le terrain conformément aux plans préparés par Julie Dagenais, architecte (no dossier AR22-3571, version PREL-04, daté du 13 février 2023) ;
- De réaliser le projet en deux phases distinctes.



Le projet de résolution numéro 2022-04-056 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Ce PPCMOI concerne la zone Mxt-5 et les zones contiguës sont H-21, H-22, H-23, H-24, I-1, Mxt-4 et Mxt-6. L'illustration de ces zones est jointe au présent avis. Le plan de zonage peut être consulté sur le site Web de la Municipalité.

Une copie du projet de résolution peut être consultée au bureau de la Municipalité de Sainte-Martine, 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, durant les heures de bureau.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer par courriel avec nous à urbanisme@sainte-martine.ca

Donné à Sainte-Martine, ce 26 avril 2023

Joanie Ouellet, notaire
Directrice des affaires juridiques et contractuelles et greffière adjointe

